

Pour une éducation accessible, abordable et inclusive

Mémoire présenté au gouvernement du Québec
Dans le cadre de la révision de la politique de financement des universités



Juin 2023

Rédaction

Jacob Fontaine, coordonnateur aux affaires externes

Léa La Salle, coordonnatrice aux affaires universitaires et à la recherche

Maxime Perreault, directeur exécutif et conseiller politique

Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke

2500 boulevard de l'Université, Local E1-1017

Sherbrooke, Québec, J1K 2R1

feus.qc.ca

Recommandations

Recommandation 1 : Que le gouvernement s'engage à ne pas hausser les frais de scolarité et la contribution étudiante globale.

Recommandation 2 : Que le gouvernement s'engage à maintenir les frais de scolarité les plus bas possibles afin de garantir l'accès aux études supérieures pour tous et toutes.

Recommandation 3 : Que le gouvernement provincial négocie davantage d'ententes avec des pays afin que les personnes étudiantes internationales puissent bénéficier des mêmes frais que les personnes étudiantes québécoises, en mettant la priorité sur la francophonie.

Recommandation 4 : Que le gouvernement s'engage à statuer sur un plafond maximal que les universités peuvent demander aux personnes étudiantes internationales.

Recommandation 5 : Que le gouvernement s'engage à ne pas mettre de l'avant ni ajouter des mesures de financement à la performance afin de garantir l'accessibilité aux études supérieures à tous les groupes de la société et d'assurer que la qualité d'enseignement demeure importante dans les universités du Québec.

Recommandation 6 : Que le gouvernement bonifie le financement des universités en région du réseau de l'Université du Québec, mais également de l'Université de Sherbrooke et de l'Université Bishop's.

Recommandation 7 : Que le gouvernement finance des programmes d'inclusivité afin que la fréquentation universitaire augmente chez les communautés marginalisées.

Recommandation 8 : Que le gouvernement finance des programmes de construction de résidences universitaires.

Recommandation 9 : Que le gouvernement opte plutôt pour la gratuité scolaire comme nouvelle politique de financement universitaire que des modèles misant sur la contribution étudiante.

Recommandation 10 : Que le gouvernement du Québec assure une aide financière aux universités menant des projets d'efficacité énergétique et de transition vers des sources d'énergie renouvelable.

1. Présentation de la FEUS¹

Depuis sa création en octobre 1955, la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke représente un peu plus de 14 000 personnes étudiantes de premier cycle à travers trois campus, réparties dans 11 associations facultaires.

Grâce à sa présence sur divers comités institutionnels et politiques, la FEUS s'assure de prioriser la défense des droits étudiants et de porter la voix de la communauté étudiante aux plus hautes instances de l'Université et aux différents paliers gouvernementaux. En plus d'agir à titre de syndicat étudiant, la Fédération organise plusieurs activités tout au long de l'année et offre plusieurs services à ses membres, notamment la création de bourses d'accès aux études universitaires.

2. Contexte du présent mémoire

La FEUS dépose ce présent mémoire dans le cadre de la consultation publique qu'a ouverte la ministre de l'Enseignement supérieur, Madame Pascale Déry, portant sur la révision de la politique de financement des universités de 2023-2024. La question est primordiale pour la FEUS, puisque les décisions qui seront prises auront un effet direct sur ses membres présents et futurs. Nous saluons donc l'initiative de la ministre qui nous permet de faire entendre notre voix auprès du gouvernement.

La FEUS considère que le financement des universités représente la pierre angulaire de l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre généralisée, il est donc essentiel que la nouvelle politique vise à permettre au plus de gens possible de trouver un siège dans une

¹ Certains passages du présent mémoire ont été tirés de : FEUS (2021), *Recherche sur la vulgarisation du financement universitaire*, Sherbrooke, FEUS (autrice principale : Sarah-Jeanne Denis)

des universités québécoises. Cette accessibilité peut prendre plusieurs formes, tout autant en réduisant l'impact financier des études sur la communauté étudiante, autant québécoise et canadienne qu'internationale, en favorisant l'inclusivité des milieux pour les minorités visibles et invisibles, en s'assurant que chaque région du Québec ait accès à l'enseignement supérieur et en s'assurant que le financement corresponde aux besoins des universités pour améliorer leur place dans les luttes sociales québécoises. Nous considérons que tous ces facteurs peuvent être répondus avec une politique de financement moderne adaptée à la réalité d'aujourd'hui et répondant au manque de main-d'œuvre dans la société québécoise.

3. *La contribution étudiante et droits de scolarité*

Depuis plusieurs années, il est connu que les subventions accordées par le gouvernement provincial aux établissements universitaires ne permettent pas de couvrir les frais de fonctionnement et l'augmentation des coûts du système des universités, qui ont d'ailleurs nettement augmenté avec la hausse des prix à la consommation des dernières années.

Ce sous-financement chronique est principalement lié aux politiques de désinvestissement et au manque d'ajustements de celui-ci, par rapport à l'inflation. Les revenus des universités liés au financement provincial sont insuffisants. Par conséquent, les défis sont de taille pour les universités qui doivent se tourner vers la découverte de certains frais pour financer des services complémentaires (par exemple, les frais pour consulter le service de psychologie et d'orientation), qui permettent de contourner ainsi la réglementation des frais de scolarité en alourdissant la facture étudiante avec des frais institutionnels connexes ou encore de miser sur la philanthropie.

Par le passé, le gouvernement a proposé de hausser les frais de scolarité et la contribution étudiante comme solution à cette crise. Or, la grève étudiante de 2012 en témoigne, cette mesure, rétrograde sur le plan de l'égalité des chances, a subi un contrecoup populaire et une mobilisation sans précédent du mouvement associatif au Québec. La hausse des frais proposée en 2012 a été annulée par la suite par le gouvernement Marois qui a mis sur pied un sommet sur l'éducation supérieure et une indexation des frais de scolarité, ce qui a déjà comme effet d'augmenter la contribution étudiante. Depuis ce compromis du sommet, le gouvernement n'a pas modifié cette décision.²

Ainsi, en vertu de l'agitation provoquée par la hausse des frais de scolarité en 2012, la FEUS croit qu'en aucun cas, ce débat ne devrait être ouvert à nouveau et que la contribution étudiante ne devrait subir aucune augmentation afin que les études supérieures demeurent égalitaires pour tous et toutes.

Rappel de position de la FEUS :

- Que la FEUS s'oppose à toute hausse des frais liés à la scolarité.
- Que la FEUS se positionne en faveur de l'accessibilité aux études supérieures de façon égalitaire pour tous et toutes (aucune modulation acceptée)

Dans ce contexte, la FEUS recommande :

Recommandation 1: Que le gouvernement s'engage à ne pas hausser les frais de scolarité et la contribution étudiante globale.

² Sauf durant la pandémie où les frais de scolarité ont été indexés en deçà de l'inflation.

Recommandation 2: Que le gouvernement s'engage à maintenir les frais de scolarité les plus bas possibles afin de garantir l'accès aux études supérieures pour tous et toutes.

4. *Frais de scolarité de la communauté étudiante internationale*

La tendance actuelle de déréglementation du financement universitaire aura affecté de manière disproportionnée les personnes étudiantes internationales fréquentant les universités du Québec. Dans un contexte de sous-financement, il s'agit évidemment d'une opportunité pour les administrations universitaires de partiellement absorber leurs déficits. Les personnes étudiantes internationales deviennent une source de financement qui, contrairement aux personnes étudiantes québécoises, n'est pas encadrée par le gouvernement et est sujette à la liberté des universités. Actuellement, ces dernières peuvent payer jusqu'à huit fois plus qu'une personne étudiante québécoise.

Évidemment, la transformation des personnes étudiantes internationales en source de profit non réglementée a entraîné une concurrence entre les universités, qui tentent d'attirer ce marché vers leurs établissements dans le but de compenser le manque de financement gouvernemental. Cette réalité s'avère encore plus problématique, puisqu'elle tend à creuser une disparité entre les établissements anglophones, situés en métropole et réputés à l'international, et les universités situées en région, qui attirent principalement des personnes étudiantes québécoises et offrent une éducation francophone. Cet écart risque de créer une image élitiste des établissements anglophones sur le sol québécois et nuire à l'accueil et la rétention étudiante francophone, ce qui irait à l'encontre même des valeurs de la société québécoise qui valorise l'utilisation du français. Dans un

contexte où on constate une baisse de la langue française parlée au Québec, il va de soi qu'il faut faire attention à toute politique qui pourrait la mettre indirectement en danger. De plus, dans leur quête de revenu, les universités risquent de dévaluer leur réputation à l'étranger, en plus d'imposer un fardeau financier important aux personnes étudiantes n'étant pas en mesure d'obtenir un soutien financier (à l'aide de bourses d'exonération, par exemple).³

Il faut également mentionner que l'idée de baser le financement des établissements universitaires sur une clientèle étrangère, plutôt que sur une subvention gouvernementale, représente des risques considérables. Non seulement cette source de revenus implique une dépendance aux sources de revenus privées, mais celles-ci sont caractérisées par une instabilité qui pourrait avoir des conséquences importantes sur les établissements misant sur la présence des personnes étudiantes internationales.

Récemment, le gouvernement québécois a annoncé que les personnes étudiantes internationales pourraient avoir une contribution moindre si elles fréquentent un CÉGEP ou une université francophone en région. Plus concrètement, « [l]e programme vis[e] les étudiants étrangers qui étudieront dans certains domaines précis, où l'on observe un manque criant de main-d'œuvre comme les technologies de l'information, le génie, la santé et les services sociaux, et le domaine de l'éducation, incluant la formation d'éducatrices à la petite enfance. Alors que le coût annuel moyen des étudiants internationaux s'élève à 17 000 \$ au cégep et 24 000 \$ à l'université, le gouvernement propose de ramener

³ Alex Latulipe Loïselle et Yasmine Jouhari, « Avis sur la déréglementation des droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux. Conséquences et risques de la déréglementation » (Union étudiante du Québec, 2018), <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/527adaa2-bfe3-4e1c-8ad7-65b6dc49ba0c.pdf>.

ces frais à zéro pour le niveau collégial et à 3000 \$ pour le niveau universitaire.⁴ » Bien que nous apprécions les efforts gouvernementaux pour diminuer cette contribution, nous croyons que le gouvernement doit en faire beaucoup plus et étendre la mesure à tous les programmes afin de diminuer le fardeau financier pour les personnes étudiantes internationales et la discrimination financière pour laquelle elles sont victimes.

La FEUS considère donc qu'il est essentiel, principalement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, d'attirer des personnes étudiantes provenant de la communauté internationale dans les universités du Québec. Également, pour faciliter leur inclusion et leur rétention, il pourrait être pertinent de mettre en place des mesures visant à attirer des personnes provenant de la francophonie.

Rappel de position de la FEUS :

- Que la FEUS se positionne en faveur de l'accessibilité aux études supérieures de façon égalitaire pour tous et toutes
- Que la FEUS dénonce la récente proposition de hausse de frais pour les personnes étudiantes internationales

Dans ce contexte, la FEUS recommande :

Recommandation 3 : Que le gouvernement provincial négocie davantage d'ententes avec des pays afin que les personnes étudiantes internationales puissent bénéficier des mêmes frais

⁴ Lise Gervais (2022), « Québec abaisse les frais de scolarité des étudiants étrangers en région », *Le devoir*, 19 mai 2022.

que les personnes étudiantes québécoises, en mettant la priorité sur la francophonie.

Recommandation 4 : Que le gouvernement s'engage à statuer sur un plafond maximal que les universités peuvent demander aux personnes étudiantes internationales.

5. Financement à la performance

Le financement à la performance est une idée qui revient sans cesse dans l'actualité depuis quelques années. D'ailleurs, cette approche a été utilisée par le gouvernement de l'Ontario en 2020 où 60% du financement universitaire se fera sur la base de 10 indicateurs de performance. De plus, l'appel du ministère de l'Enseignement supérieur et des Fonds de recherche du Québec en 2021 pour une étude comparative du financement à la performance d'universités démontre que l'idée fait encore du chemin. Ce type de financement peut se définir comme une méthode de financement qui est totalement ou en partie basé sur les extrants et les résultats.⁵

Cependant, si l'idée n'est pas nouvelle, les dernières études sur le sujet démontrent que ce financement est loin de régler tous les problèmes. L'étude d'Usher soutient que cette approche tend les universités à développer une obsession de la diplomation, du placement et du salaire des personnes diplômées au détriment d'autres indicateurs associés à la qualité de l'enseignement. Ce constat semble également partagé par l'étude de Pier-André Bouchard St-Amant *et al.* qui recommande : « Si le ministère de l'Enseignement supérieur désire introduire des composantes (modestes) à la performance, l'approche sera

⁵ Alex Usher (2019), *Funding for Results in Higher Education*, Rapport de recherche, Institut C.D. HOWE: 1.

possiblement plus probante si elle cible les programmes menant à une profession, si elle est axée sur des indicateurs qui sont raisonnablement contrôlés par les établissements, et si elle communique une modification effective des subventions accordées à cette composante. La formule ontarienne devrait servir d'avertissement. Au contraire, la formule danoise devrait servir d'exemple.⁶ » Finalement, une étude très récente de Chan *et al.* démontre que le financement à la performance tend à affecter négativement l'accès aux minorités visibles et exercer une augmentation des écarts de réussites entre les personnes étudiantes racisées.⁷

Rappel de position de la FEUS :

- Que la FEUS se positionne en faveur de l'accessibilité aux études supérieures de façon égalitaire pour tous et toutes;
- Que la FEUS s'oppose à la déréglementation du financement des universités québécoises.

Dans ce contexte, étant donné qu'il est démontré empiriquement qu'il y a beaucoup de limites et de problèmes d'accessibilités pour certains groupes de personnes étudiantes racisées, pour assurer que le désir de diplomation ne prenne pas le dessus sur la qualité de l'enseignement et garder une équité entre le financement de toutes les universités au Québec, en gardant en tête que des politiques de financement à la performance ont déjà échoué au Québec, la FEUS recommande :

⁶ Pier-André Bouchard St-Amant et al. (2021), Évaluation comparative du financement des universités Étude de cas: Colombie-Britannique, Danemark, France, Ontario, Norvège, Royaume-Uni et certains établissements américains, Groupe de recherche en économie publique appliquée : 11

⁷ Chan, M., Mabel, Z., & Mbekeani, P. P. (2023). Incentivizing Equity? The Effects of Performance-Based Funding on Race-Based Gaps in College Completion. *The Journal of Higher Education*, 1-33.

Recommandation 5 : Que le gouvernement s'engage à ne pas mettre de l'avant ni ajouter des mesures de financement à la performance afin de garantir l'accessibilité aux études supérieures à tous les groupes de la société et d'assurer que la qualité d'enseignement demeure importante dans les universités du Québec.

6. Financement qui répond aux besoins des universités en région

La sortie publique, le 7 juin 2023, du président de l'Université du Québec à l'effet qu'il manque au moins 100 millions par année au réseau de l'Université du Québec témoigne d'une problématique persistante pour les universités offrant des services en région.⁸ En effet, l'Université du Québec est le principal réseau universitaire régionale avec l'Université de Sherbrooke et l'Université Bishop's.

Devant le retard du nombre de personnes avec un diplôme universitaire au Québec comparativement à l'Ontario, il est impératif de favoriser l'accès à l'éducation universitaire. Nous croyons que des gains pourraient être effectués en priorisant un meilleur financement universitaire des régions. Les universités régionales offrent souvent moins de programmes que les universités des grandes villes comme Montréal et Québec, ce qui peut décourager les personnes étudiantes à déménager dans ces villes, déjà aux prises avec une importante crise du logement.

De plus, devant le manque de financement régional, les universités doivent se tourner, une fois de plus, vers l'international en chargeant des frais

⁸ Provost, Anne-Marie, « L'Université du Québec réclame 100 millions de plus par année », *Le Devoir*, 7 juin 2023, URL <https://www.ledevoir.com/societe/education/792482/education-le-reseau-ug-reclame-100-millions-de-plus-par-annee>

déréglementés pour cette communauté (avec des impacts sur l'accessibilité une fois de plus). C'est d'ailleurs le propos du président de l'Université du Québec qui mentionne un déséquilibre lorsque les universités sont moins fréquentées par la communauté internationale comme les universités en région.

Dans ce contexte, la FEUS croit que de revoir le financement pour pallier le fait que les universités de région ont une réalité à elles et que le recrutement à l'international est plus difficile en région que dans les grandes villes. Cette situation pénalise donc ces établissements et la FEUS recommande alors :

Recommandation 6 : Que le gouvernement bonifie le financement des universités en région du réseau de l'Université du Québec, mais également de l'Université de Sherbrooke et de l'Université Bishop's.

Cette recommandation permettrait de favoriser le développement de plus de programmes en région pour favoriser l'accessibilité aux études supérieures régionales.

7. Financement favorisant l'inclusivité de l'enseignement supérieur

En 2021, l'Union Étudiante du Québec (UEQ) publiait une étude sur la santé psychologique et mentionnait que « plusieurs études ont établi [que les personnes noires et racisées] étaient confrontées à des problématiques de santé psychologique exacerbées par la discrimination et le racisme vécus sur les campus.⁹ » De plus, une autre recherche de l'UEQ de 2022 concluait que « le

⁹ Union étudiante du Québec (UEQ). *Enquête courte sur la santé psychologique étudiante au Québec en temps de pandémie de la COVID-19*, UEQ, 2021.
<https://unionetudiante.ca/sante-psychologique-enquete-eclair-automne-2020/>

portrait effectué avec les données actuelles a mis en lumière que l'impact des violences et de la discrimination basée sur l'identité de genre, l'expression de genre et l'orientation sexuelle doit faire l'objet de davantage d'études et d'analyse, surtout considérant le mauvais état de santé psychologique des personnes 2S/LGBTQIA+. Les universités ont un rôle important à jouer dans l'inclusion de la communauté étudiante issue de la diversité sexuelle et la pluralité des genres. Cela passe par la reconnaissance des droits 2S/LGBTQIA+ dans la culture universitaire en adaptant les pratiques institutionnelles, les infrastructures et la formation universitaire, mais également par l'engagement des universités dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie.¹⁰ »

Rappel de position de la FEUS :

- Que la FEUS se positionne en faveur de l'accessibilité aux études supérieures de façon égalitaire pour tous et toutes

Dans ce contexte, il apparaît clair que les milieux doivent être plus inclusifs afin de favoriser l'accès des personnes racisées et de la diversité de genre, tout comme les personnes en situation de handicap, aux études universitaires. Pour ce faire, le financement de mesures d'inclusivité doit faire partie de la solution.

Par conséquent, la FEUS recommande :

Recommandation 7 : Que le gouvernement finance des programmes d'inclusivité afin que la fréquentation universitaire augmente chez les communautés marginalisées.

¹⁰ Source

8. Financement des résidences universitaires

Présentement, plusieurs établissements universitaires ont mentionné que la crise du logement était un obstacle majeur au recrutement, mais également à l'accessibilité aux études. À Sherbrooke, à la rentrée 2022, c'est une baisse de 2% des inscriptions au premier cycle qui était enregistrée. Bien que la crise du logement de la ville ne soit pas le seul facteur, il est certain qu'elle n'aide pas à l'attractivité de l'université.

Considérant que les résidences universitaires sont autofinancées par les universités, alors qu'il est question d'un service très dispendieux, il serait intéressant que le financement gouvernemental des universités québécoises prenne en compte autant le mauvais état que le manque de place dans les résidences universitaires. Bien que nous saluions les 10 millions déjà investis à ce sujet, nous considérons tout de même cela nettement insuffisant, surtout dans une conjoncture où des villes universitaires comme Sherbrooke et Rimouski ont des taux d'inoccupation très inquiétants. (0,9% pour Sherbrooke, 0,2% Rimouski)

Dans ce contexte, si le gouvernement ne peut pas forcer le milieu privé à accélérer la construction de logement étudiant, il a toutefois un important levier d'action s'il développe un programme de financement ambitieux de résidences étudiantes. Il est impératif que les personnes étudiantes désirant s'inscrire à l'université aient accès à une place où se loger et dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, chacune de ces inscriptions est importante. Ainsi, la FEUS recommande :

Recommandation 8 : Que le gouvernement finance des programmes de constructions de résidences universitaires.

9. Gratuité scolaire

La contribution étudiante au niveau du financement universitaire est une réalité qui pallie le désinvestissement historique en la matière. Or, la gratuité permettrait de régler cette situation tout en maximisant l'accessibilité aux études supérieures pour laquelle le Québec accuse déjà un important retard d'environ 10% avec l'Ontario.

Loin d'être utopique, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques a conclu, dans une étude récente, que « le Québec devrait résister aux pressions adaptatives en faveur du modèle de frais élevés et adopter plutôt la gratuité scolaire universitaire. Selon nos calculs, réaliser la gratuité scolaire universitaire au Québec coûterait environ 1,2 G\$ annuellement.¹¹ » De plus, l'IRIS constate également que la gratuité aurait d'importants effets positifs sur l'accessibilité aux études supérieures.

En tenant en compte que l'enseignement supérieur a tendance à augmenter le potentiel du capital humain d'une société, la gratuité scolaire aurait des retombées bénéfiques directes pour le développement de la société québécoise.¹²

Rappel de position de la FEUS :

- Que la FEUS se positionne en faveur de l'accessibilité aux études supérieures de façon égalitaire pour tous et toutes
- Que la FEUS soit en faveur de la gratuité scolaire à tous les niveaux

¹¹ Eric Martin et Samue-Élie Lesage (2022), Peut-on réaliser la gratuité scolaire au Québec ? Note de recherche, IRIS : 1

¹² Peter Van Tillburg (2002), L'enseignement supérieur : moteur du changement ou reflet des tendances ? Récapitulatif des points de vue », Politiques et gestion de l'enseignement supérieur, vol. no 14, no. 2, 2002, 9-28.

Dans ce contexte, il est important pour nous de souligner le fait que le financement universitaire a souvent été morcelé en programme (difficile à gérer et accentuant inutilement la bureaucratie) pour pallier le désinvestissement historique et cette volonté d'imposer une contribution étudiante, au prix d'un important retard d'accès à l'enseignement universitaire. La FEUS croit que la révision de la politique de financement universitaire devrait être l'occasion d'être plus ambitieux et d'évaluer le potentiel réel de la gratuité scolaire complète pour les personnes étudiantes québécoises.

Recommandation 9 : Que le gouvernement opte plutôt pour la gratuité scolaire comme nouvelle politique de financement universitaire que des modèles misant sur la contribution étudiante.

10. Transition écologique

La crise climatique étant au cœur des revendications étudiantes comme en témoigne la grève étudiante qui s'est tenue à la session d'automne 2022, il est essentiel pour la FEUS que la nouvelle politique de financement tienne compte de la transition écologique des universités.

Bien que la majorité des universités, dont l'université de Sherbrooke, ait adopté des plans de transitions, ces transitions s'avèrent très coûteuses et nécessitent une intervention gouvernementale. Les universités font partie du 3^e secteur d'émission au Québec, notamment dû au chauffage au mazout et au gaz naturel. La transition énergétique des universités pourrait donc facilement s'inscrire dans les plans d'électrification du Québec du gouvernement. En raison de

l'importance du parc immobilier universitaire, des efforts d'efficacité énergétique pourraient être très profitables. L'université de Sherbrooke est un bon exemple, la diversification des projets a mené à une économie énergétique de 33.7% entre l'année 1990-1991 et 2017-2018. Avec un appui de l'État, ce type de projet pourrait être possible dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur limitant ainsi considérablement leur impact environnemental.¹³

Bien que le désir des universités de faire leur part dans la lutte aux changements climatiques soit grandissant, un appui gouvernemental pourrait leur permettre de placer l'enjeu au sommet de leur liste de priorité. Dans un contexte de crise climatique, la FEUS se positionne pour que l'atteinte des objectifs de carboneutralité réelle soit au cœur de la nouvelle politique de financement des universités, c'est pourquoi elle recommande :

Recommandation 10 : Que le gouvernement du Québec assure une aide financière aux universités menant des projets d'efficacité énergétique et de transition vers des sources d'énergie renouvelable.

Commented [GL1]: même correction que la première

¹³ Union étudiante du Québec (UEQ). Mémoire de l'union Etudiante du Québec à l'occasion des consultations dans le cadre de la révision de la Politique du financement des Universités, UÉQ, 2023.

Conclusion

La source du problème de financement universitaire réside dans les subventions provinciales, qui sont insuffisantes, et ce depuis plusieurs années. Une révision de la politique de financement gouvernementale semble s'imposer, puisqu'il s'agit du moyen le plus important de faciliter la réduction des déficits massifs accumulés par les universités québécoises. L'éducation est présentée comme un investissement dans la communauté et le gouvernement tente de la rendre plus accessible depuis la création du réseau universitaire. Pourtant, ces principes ne peuvent pas être maintenus si les établissements sont constamment déficitaires et ne sont pas en mesure d'offrir le soutien nécessaire à leurs personnes enseignantes et aux activités de recherche. L'éducation est souvent mentionnée comme étant une priorité de notre gouvernement, mais cet enthousiasme ne se traduit malheureusement pas par un investissement proportionnel et justifié. Nous demandons donc au gouvernement de corriger le tir et de faire de l'éducation supérieure une priorité en la rendant la plus accessible possible.